L'AVENIR DE LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAU, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI, 1er AOUT.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

BUREAU, RUE CARONDELET, No 2.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1865.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 31 novembre 1865 ..... $230,811 50

Savoir :

Primes d'incendie	$132,365 65	
Primes de mer	54,782 43	
Primes de rivières	39,223 42	
En sus, primes remboursées	$ 3,906 03	$203,549 60
Moins primes expirées	51,680 00	
Montant net des primes		$155,869 60
Portes payées :		
Portes sur incendie	$66,345 64	
Pertes sur mer	13,288 92	
Pertes sur les rivières	215,198 22	
	$ 4,242,833 38	
Réassurances	50,520 24	
Dépenses générales, taxes, intérêt, profits et pertes	140,913 13	
		$004,915 75
Bénéfice net		$244,015 —

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Placé en propriétés foncières	$57,085 00
Placé en hypothèques sur propriétés foncières	36,000 00
Placé en bons de la ville et autres	101,350 00
Placé en actions de banques	105,100 00
Placé en scrip de compagnies d'assurance	119,484 00
Prêts garantis	18,650 00
Effets	55,294 31
Primes en voie de perception	137,861 18
En caisse	104 119 —
	$877,850 —

Le tableau qui précède est une copie tirée des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.

J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Assurements et souscrit devant moi, ce 19 août 1866.

EDMOND MEUNIER,
Troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende du trente-cinq pour cent sur le montant net des primes participant des primes pour l'année expirée le 28 février 1866, et il sera émis des certificats pour ledit dividende, à partir du 2 juillet prochain.

Les certificats du scrip émis pour l'année 1860 seront payés et il sera payé en outre six pour cent d'intérêt, sur tous les certificats de scrip non encore payés, le dernier jour du mai 1866, aux porteurs d'ladite certificats ou à leurs ayants-cause.

CHARLES BRIGGS, Président.
A. CARRIERE, Vice-Président.

J. F. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Charles Briggs,	Archibald Montgomery,
Aug. Carriere,	Henry J. Shaw,
George A. Fosdick,	Jas Jackson,
Manuel Fleitas,	E. Marquez,
R. Brugier,	Alfred Delhonde,
E. Cruzat,	Chs. Weisham,
Charles Laffite,	A. Lecourt,
John S. Maunsel	Frank Williams,
F. Anderson,	Thomas Brown,
Alfred Kearny	John Theobald,
A. R. Montgomery,	W. A. Vidal,
A. Fredicks,	D. Fuggito,
A. F. Nicolon,	Hugh M. Donald,
Geo. W. Dunbar,	Hadow J. Phelps,
E. F. Stoutenmeyer	Wm. M. Pickard
George W. Hyman,	Henry R. Bryan

S. L. Wooldridge.

27 mai—1m juin

VENTES JUDICIAIRES

LA VILLE DE BALTIMORE, cette DANIEL COX COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX DE LA PAROISSE D'ORLEANS, No 8,802.—En vertu d'un jugement bien fondé, rendu à ladite Cour, le Brouillard, Deuxième Juge de Paix, dans le susdit procès, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Enchères, dans la rue Royale, entre les rues Dauphine et Bienville, District de cette ville, LUNDI, 13 août 1866 à midi, la propriété ci-après décrite, savoir :

UN CERTAIN ILET DE TERRE situé dans le Quatrième District de cette ville, bornée par le Nord, par la ligne de la Ville, par le Sud, par la ligne du Fleuve, par l'Est, par la propriété de Jacques Bouny, et par l'Ouest, par la propriété de Jacques Bouny, ledit ilet ayant pour entre les rues Delaronde, Quatrième, Roman et Fleurie, et divisé en douze lots de terre, ou les douze lots ci-après suivant :

Deux lots adjacents de porte vers la rue Fleurie de trente sur cent quarante pieds, ayant chacun trente pieds, voies, servitudes, privilèges et dépendances appartenant à ladite propriété.

La dite propriété fut acquise par Daniel Cox, par cession de succession de John McDougall, devant Chapron, notaire, par Fourche Bouny, notaire, ainsi que de la vente de la Nouvelle-Orléans, laquelle vente date du 30 mai 1836. Le dit lot fut hypothéqué par ledit McDougall, de MM. Peters, Penn Chase et Morgan, par un billet payable à la Banque de la République de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 10 février 1836.

Conditions—Comptant, en billets de Trésor des Etats-Unis.

JOHN C. KUZAC, Constable de la Cour du deuxième juge de Paix.

11 juillet—13, 27, 6 août.

Joseph Caroti, demandeur vs la goudette Sophia le capitaine et les propriétaires.

TROISIME JUSTICE DE PAIX, No 275.—En vertu d'un mandat de saisie à moi adressé par monsieur Paul Wardlaw, Troisième Justice de Paix du District de la susdite Ville, je vendrai à la porte de la Bourse des Négociants et des Enchères, rue Royale, entre celle du Conti et de la Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 13 août 1866, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir :

LA susdite SOPHIA, ses agrès, appareils, munitions et vivres, telle qu'elle se trouve actuellement à bord de la susdite goudette, ladite goudette ayant été saisie en vertu d'un privilège maritime.

ARTHUR LANGE,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La vente de M. Rodriguez vs Le Vicaire Estimé Blanc et als. B. 15,85. P. E. Weitz et J. V. Catalogne.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un jugement à moi adressé par l'honorable Deux Juges de Paix du District de la Nouvelle-Orléans, en date du MARDI, quatre du courant, A. A. Blanc des Négociants et des Enchères, ci-après, je vendrai à la Bourse des Négociants et des Enchères, rue Royale, entre celle du Conti et de la Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, à la porte de la Bourse, LUNDI, 13 août 1866, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir :

Une pièce de terre située dans le Quatrième District de cette ville, bornée par le Nord, par la ligne de la Ville, par le Sud, par la ligne du Fleuve, par l'Est, par la propriété de Jacques Bouny, et par l'Ouest, par la propriété de Jacques Bouny, ladite pièce de terre ayant pour entre les rues Delaronde, Quatrième, Roman et Fleurie, et divisée en douze lots de terre, ou les douze lots ci-après suivant :

Deux lots adjacents de porte vers la rue Fleurie de trente sur cent quarante pieds, ayant chacun trente pieds, voies, servitudes, privilèges et dépendances appartenant à ladite propriété.

La dite propriété fut acquise par Daniel Cox, par cession de succession de John McDougall, devant Chapron, notaire, par Fourche Bouny, notaire, ainsi que de la vente de la Nouvelle-Orléans, laquelle vente date du 30 mai 1836. Le dit lot fut hypothéqué par ledit McDougall, de MM. Peters, Penn Chase et Morgan, par un billet payable à la Banque de la République de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 10 février 1836.

Conditions—Comptant, en billets du